

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 12 JUIN 2024 : DELIBERATION N° 79**

**Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée**  
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE  
☎ : 03.27.53.76.01  
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 5 juin 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à 18h00**

**Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRÉSENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

**EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Annick LEBRUN pouvoir à Jeannine PAQUE - Djilali HADDA pouvoir à Brigitte RASSCHAERT - Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER - Christelle DOS SANTOS pouvoir à Marie-Charles LALY - Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE - Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Guy DAUMERIES - Inèle GARAH pouvoir à Michel WALLET

**EXCUSÉ(E)S :**

Angelina MICHAUX

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Nicolas LEBLANC

**OBJET : Versement de la part Convention Territoriale Globale (CTG) de la Ville à l'Association des Centres Sociaux Maubeugeois (ACSM) pour 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.2121-29 traitant de la compétence de l'organe délibérant pour régler les affaires de la Commune,
- L.2122-21 relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles, notamment les articles :

- L.112-3 relatif à la protection de l'enfance,
- L.214-1 relatif aux règles d'accueil des enfants de moins de six ans fixés par les dispositions des articles L 2324-1 et suivants du code de la santé publique,

Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles L.2324 1à L.2324-4 et R.2324-1 et suivants relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu le code de la Sécurité Sociale et notamment les articles :

- L.223-1 relatif au rôle de la caisse nationale des allocations familiales,
- L.227-1 à L.227-3 relatifs aux conventions d'objectifs et de gestion comportant les engagements réciproques conclus entre l'autorité compétente de l'état et la caisse nationale des allocations familiales,
- L.263-1 relatif aux caisses d'allocations familiales qui exercent une action sanitaire et sociale en faveur de leurs ressortissants et des familles de ceux-ci dans le cadre du programme mentionné au 2° de l'article L.223-1,

Vu l'arrêté ministériel en date du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'allocations familiales (CAF),

Vu la circulaire 2020-01 du 16 janvier 2020 relative au déploiement des Conventions territoriales globales CTG et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (CEJ),

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) 2020-2024 conclue entre la CAF du Nord, la CAMVS et l'Etat, les communes de : Aulnoye-Aymeries, Leval, Louvroil, Marpent, Maubeuge, Pont sur Sambre, Recquignies,

Vu la Convention d'Objectifs CTG 2021-2024 entre la Ville et l'Association des Centres sociaux Maubeugeois (ACSM), signée le 15 avril 2022,

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la branche famille de la sécurité sociale pour la période 2023-2027 signée le 10 juillet 2023 entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

Vu la délibération n° 2622 du conseil communautaire en date du 18 décembre 2020 relative à la politique Enfant-jeunesse élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Nord,

Vu les délibérations du conseil municipal du :

- 16 décembre 2020, n° 122, relative à l'autorisation de lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Nord
- 9 mars 2021 autorisant la signature des Conventions d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAF du Nord pour une durée de quatre années du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024 :
  - ✓ n° 26 pour les prestations de service accueil de loisir (ALSH) extrascolaire et périscolaire, bonus territoire CTG ;
  - ✓ n° 27 pour les prestations de service « Lieu d'Accueil Enfants Parents » entre la Ville et la CAF concernant le LAEP « Souris verte », bonus territoire CTG ;
  - ✓ n° 28 pour les prestations de service unique concernant le multi accueil « Les Frimousses », bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus CTG,
  - ✓ n° 29 pour les prestations de service unique concernant le multi accueil « Les Pirouettes », bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus CTG ;
  - ✓ n° 30 pour les prestations de service unique concernant le multi accueil « Souris verte », bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus CTG ;
  - ✓ n° 31 subvention de fonctionnement « Lieu d'Accueil Enfants Parents » entre la Ville et la CAF concernant le LAEP « Souris verte », bonus territoire CTG ;
- 4 avril 2022, n°48, autorisant la signature de la Convention d'Objectifs CTG 2021-2024 entre la Ville et l'Association des Centres sociaux Maubeugeois (ACSM),
- 09 juin 2023, n°74 relative au versement de la part Convention Territoriale Globale (CTG) de la Ville à l'Association des Centres Sociaux Maubeugeois (ACSM) pour 2023

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Associations Sportives, Santé, jeunesse, Educations périscolaires, Démocratie participative, Handicap, Politique de la ville et Aînés » en date du 23 mai 2024,

Considérant que la CAF contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles,

Considérant que les délibérations du 9 mars 2021 susvisées ont autorisé Monsieur le Maire à signer les Conventions d'objectif et de financements « bonus territoire CTG » pour la période allant de 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024,

Que la délibération n°48 susvisée a également autorisé la signature de la Convention d'Objectifs CTG 2021-2024 entre la Ville et l'Association des Centres sociaux Maubeugeois (ACSM),

Que ladite convention conclue avec l'Association des Centres Sociaux Maubeugeois (ACSM) définit les engagements réciproques des parties dans le cadre de la CTG pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024,

Considérant que le tableau des actions de l'ACSM ci-joint fait état d'une part communale de 85 348,36 € pour l'année 2024.

Considérant que cette somme est inscrite au budget.

Considérant qu'au regard des activités proposées pour 2024 par l'ACSM, la ville propose le versement de la subvention CTG

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité**

- Accorde la subvention d'un montant de 85 348,36 € pour l'année 2024 à l'ACSM
- Autorise son versement

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**La Secrétaire de séance**



**Nicolas LEBLANC**

**Le Maire de Maubeuge**



**Arnaud DECAGNY**

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :



**BILAN DES ACTIONS N-1 ET MONTANT PRÉVISIONNEL POUR 2024 DANS LE CADRE DE LA CTG**

STRUCTURE	PROVINCES FRANÇAISES				ÉPINETTE				FRATERNITÉ				Total ville	
	LAEP	Ludothèque	ALSH3-6 Extra	ALSH 3-6 mercredi	ALSH + 6 ans Extra	ALSH + 6 ans mercredi	Ludothèque	ALSH – 6 ans	ALSH 6-11 ans Extra	ALSH 6-13 mercredi	Animations proximité	ALSH 14/17ans		Ludothèque
BILAN N-1	<p>Sur 2023 plusieurs nouveaux enfants, principalement des enfants du quartier participe aux accueils LAPE. 24 enfants différents sur l'année ont fréquenté le LAPE, 91 séances de 2h30. Sur 2023 nous avons eu une fréquentation en dents de scie mais une bonne fréquentation. Les familles qui viennent, sont là pour l'ensemble de la séance, elles échangent avec les accueillantes, avec les autres familles, leur enfant. Les échanges sont riches, les parents sont en questionnement sur l'éducation des enfants, objectif 2024 : aller vers le quartier pour se faire connaître de tous, réaliser une plaquette avec des photos de l'accueil pour montrer les lieux d'accueil à ceux qui n'ont pas pu venir voir comment cela se passe et inviter tous et toutes à venir découvrir ce lieu d'accueil parents / enfants.</p>	<p>La ludothèque au Centre Social des Provinces Françaises a fonctionné de janvier à juin 2023, hors vacances des vacances scolaires, elle fonctionnait les mardi et jeudi de 10h à 12h pendant les vacances scolaires. A ces créneaux, s'ajoutaient les soirées jeux en familles une fois pendant les vacances scolaires (créneau de 3h). Les familles apprécient fortement le genre de soirée avec un ou deux jeux collectifs proposés (karoké, times up, mimes...). Après septembre, le créneau a été changé au Mardi de 16h30 à 18h30, le taux de fréquentation a baissé chez les plus petits alors que les ados et jeunes fréquentent plus régulièrement ce créneau du mardi.</p>	<p>Nous avons comptabilisé 83 jours de fonctionnement des samedis hors vacances scolaires et des lundis au vendredis des vacances scolaires, le nombre total d'enfants accueillis était de 44. Le taux de fréquentation est variable, il a atteint 75% de sa capacité maximum, (agrément de &lt;24 enfants). Le nombre d'enfant a diminué car un nouvel accueil ACM a été créé sur le quartier des Présidents (EVS). Les activités proposées ont des objectifs tels que l'autonomie, la verbalisation et la socialisation, tout en respectant les caractéristiques de leur âge.</p>	<p>Nous avons accueilli les enfants âgés de 3 à 6 ans les mercredis après midi de 13h 30 à 17h30 hors vacances scolaires, soit un total de 30 jours de fonctionnement. Le nombre d'enfants différent accueillis était de 33. Le taux de fréquentation a atteint les 71%. Le taux de fréquentation a baissé car un ACM pour les 3/6 ans a été créé par FEVS du quartier des Présidents. Les activités proposées des mercredis après midi respectent le rythme de l'enfant, tel que les jeux libres, les activités d'expression corporelles, ainsi que les temps calmes (chants, comptines, art philo...), ainsi que les passages aux toilettes et lavage de mains régulier.</p>	<p>Nous avons accueilli les enfants de 6 à 11 ans tous les samedis et vacances scolaires (hiver, printemps, juillet, Toussaint et Noël) soit un total de 83 jours de fonctionnement. Le nombre total d'enfants différents accueilli était de 34. Le taux de fréquentation est de 78%. Nous avons également accueilli les enfants de 10 à 14 ans. Le nombre total d'enfants différents accueillis était de 12. Le taux de fréquentation est de 71%. La fréquentation était régulière. Le jeune a proposé des activités autour de l'ouverture sur le monde. C'est un public qui a besoin d'affection, de sécurité, de se mesurer à l'autre et de communication. Leur imagination est débordante, il prend plaisir à inventer, à se raconter des histoires. Leur cerveau est en constante construction. L'équipe veille à répondre à leurs questions et à leur curiosité.</p>	<p>Nous avons accueilli les enfants de 6 à 11 ans tous les mercredis de 16h30 à 17h30 soit un total de 32 jours de fonctionnement. L'agrément est pour 24 enfants. Le nombre total d'enfants différents accueillis était de 15. Le taux de fréquentation est de 57e. Une baisse d'effectif a été constatée, étant donné que nous n'avons pas pu ouvrir pour les vacances de Toussaint et de Noël 2023, suite à l'attente du procès-verbal et pas de place dans les écoles. Les enfants de 04 à 06 ans ont été accueillis tous les mercredis de 16h30 à 17h30 soit un total de 32 jours de fonctionnement. L'agrément pour les deux tranches d'âge est de 16. Le nombre total d'enfants différents accueillis est de 26. Le taux de fréquentation est de 71,2%. Quant aux vacances scolaires, nous n'avons pas pu l'accueillir pour les vacances de la Toussaint 2023, même problème que les enfants de 02 à 03 ans. Le nombre d'enfants différents accueillis est de 24 et le taux de fréquentation est de 92,09e. Une petite baisse d'effectif a été ressentie, étant donné la fermeture pour les vacances de la Toussaint. L'équipe a proposé durant l'année, des activités d'exploration du monde.</p>	<p>Deux ludothèques intitulées « Joujouthèque et Handi-Boutchou » ont fonctionné pendant la période scolaire les mercredis de 9h à 12h et vendredis de 16h45 à 18h45 ainsi au vendredi de 9h à 12h, ce qui représente un total de 495 heures pour l'année 2023. 30 inscriptions ont été enregistrées. Les familles peuvent être composées de un à trois enfants. C'est un lieu où nous pouvons accueillir tout public, des familles « ordinaires » et familles avec personnes en situation de handicap. Pour la plupart, ce sont des enfants autistes verbaux et non verbaux. Nous incitons toutes les familles à jouer ensemble, à partager leur temps et à échanger sur leur quotidien (ex : numéro de téléphone de professionnel, le comportement de leurs enfants...). Nous essayons d'adapter au maximum les ateliers proposés.</p>	<p>Nous avons accueilli les enfants âgés de 6 à 11 ans tous les mercredis de 16h30 à 17h30 soit un total de 32 jours de fonctionnement. L'agrément est pour 24 enfants. Le nombre total d'enfants différents accueillis était de 26. Le taux de fréquentation est de 71,2%. Quant aux vacances scolaires, nous n'avons pas pu l'accueillir pour les vacances de la Toussaint 2023, même problème que les enfants de 02 à 03 ans. Le nombre d'enfants différents accueillis est de 24 et le taux de fréquentation est de 92,09e. Une petite baisse d'effectif a été ressentie, étant donné la fermeture pour les vacances de la Toussaint. L'équipe a proposé durant l'année, des activités d'exploration du monde.</p>	<p>L'accueil de loisirs a été proposé aux enfants de 6 à 11 ans au cœur du quartier de Montplaisir, à l'école primaire Marcel Pagnol. Une convention est signée entre l'école, la ville de Maubeuge et le centre social pour une utilisation de la cour, la salle motricité, les sanitaires et la salle parentalité, à chaque petite vacance scolaire : hiver, printemps, Noël, Toussaint et enfin la période estivale du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023. L'agrément est pour 24 enfants. Durant l'année 2023, 2 directrices en alternance ont dirigé l'accueil et une équipe d'animateurs en contrat CEE ont encadrés cet accueil. Nous essayons de garder les mêmes personnes afin que les familles et leurs enfants se sentent plus à l'aise et en confiance. Nous proposons un tarif dégressif et selon le quotient familial. Afin de faire connaître l'accueil de loisirs à l'ensemble des familles du quartier nous allons à la sortie de l'école et dans tout le quartier de Montplaisir pour donner des flyers, en amont des périodes d'ouverture de l'accueil. Malgré cela un manque de fréquentation est ressenti lors des différentes périodes. Nous n'avons pas encore assez de recul pour expliquer cette baisse, si ce n'est le retour suivant des parents. L'accueil est proposé à partir de 6 ans. Peut-être la coupure entre la période scolaire et vacances. Certaines familles dont les enfants ont participé à l'accueil de loisirs Marcel Pagnol ont inscrits leurs enfants à l'accueil proposé à la Fraternité en période scolaire.</p>	<p>L'équipe se rend sur les lieux où les jeunes sont présent (parcs, quartiers, abords des établissements scolaires, rues stratégiques, entrées d'immeubles...), et rentre en contact avec le ou les jeunes présents. Horaires étalés : Entrée et sortie des collèges toute la semaine : 12h00, 16h30, 17h30 Temps libre des jeunes : Mercredi et samedi après-midi, le soir jusque 20h00 Mardi, jeudi, vacances scolaires. Cette démarche permet : - d'assurer une veille de rue et d'intervenir en cas de problèmes (conflits, vandalisme, perturbation du voisinage...) - de repérer les groupes et/ou des jeunes seuls. Les équipes sont confrontées à des jeunes qui énoncent des demandes (activités, sports, quitter des situations de décrochages scolaires, chômage. Certaines réponses seront directement apportées par l'équipe ou bien les jeunes seront orientés vers les structures locales les plus appropriées. Mais aussi à des jeunes qui auront déjà des projets et demanderont fortement une aide pour les mettre en œuvre. - De façon informelle et afin de légitimer la présence des animateurs, les équipes pourront animer les jeunes en proposant des animations de rue au sein des quartiers. - Pour la période Printemps/Été : les actions extérieures seront privilégiées au sein des quartiers avec un matériel « mobile » adapté (type de matériel : Sportif/collectif : Basket, football, handball, rugby... Sportif/individuel : badminton, tennis, pétanque... - Pour la période Automne/Hiver : Utilisation du local quartier village, activités communes avec le public Idéolo ou la découverte d'activités culturelles et sportives intérieures. Locaux par structure : Centre social la fraternité : Salle de sport du collège Vauban, plateau sportif du collège Vauban, local du village fleuri, locaux place de l'industrie. Centre social de l'Épinette : gymnase Dulieu, plateau sportif Centre social des Provinces Françaises LCR du Pont de Pierre, gymnase Foret.</p>	<p>L'accueil de loisirs a accueilli durant l'année 2023, 43 ados âgés entre 11 et 17 ans. 22 filles et 21 garçons. Ils proviennent tous du quartier de Sous Le Bois et Montplaisir. L'accueil a fonctionné tous les mercredis et samedis du 04 janvier au 17 juin et 13 septembre au samedi 13 décembre 2023. A chaque période de vacances scolaire du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30, vacances d'hiver, printemps, Noël, Toussaint et enfin la période estivale du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023. Cet accueil a lieu au centre social la Fraternité, rue Kennedy. Le nombre d'ados qui fréquente cet accueil ne cesse d'augmenter. Il y règne une belle ambiance. Les soucis ou différends sont réglés rapidement ce qui évite des comportements violents ou un sentiment d'injustice. Nous essayons de diversifier l'offre de loisirs et proposons également des temps de sensibilisation, des temps culturels et sportifs. Activités : Le planning est remis au moment des inscriptions à la famille et présenté aux ados. - Des activités de sensibilisation : atelier Sophrologie avec une intervenante professionnelle, avec le délégué à la population/police Mr Gilliot : rodéo urbain, harcèlement, danger d'internet et réseau sociaux l'association Graine de France : atelier d'écriture, atelier libération de la parole le planning familial de Maubeuge : L'amour et la sexualité des jeunes. Prévention et anatomie. Présence au centre social la Fraternité, du Cabinet dentaire mobile pour contrôler la santé bucco-dentaire des jeunes. Les ados accueillent depuis 2021, avec leurs animateurs, chaque premier mardi des vacances scolaires des ados du Groupe SESAN. Ados en situation de handicap. Ensemble nous apprenons à se connaître, à se respecter, à vivre ensemble, ne pas ou plus avoir peur du handicap. Des journées sportives, des sorties de loisirs, tr</p>	<p>La ludothèque est ouverte du mardi au samedi et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi. Divers ateliers : un atelier café des seniors avec un petit déjeuner suivi une activité ou d'une sortie ludique un atelier mémoire, jeux de société de 14h à 16h avec l'aide d'une bénévoles. atelier jeux au foyer temps de vie Ste Émilie à Sous le Bois, espace d'accueil avec jeux d'éveils et plateau de convivialité pour les consultations PMI de 13h30 à 17h, atelier Eveil musical avec une intervenante de 10h à 11h30, atelier jeux de 13h30 à 17h30, arts plastiques de 14h à 15h30 et visites accompagnées parents/enfants pour les enfants placés en famille d'accueil avec changement de famille toute les heures, jeux d'éveil de 9h à 11h pour les enfants 0/3 ans, préscolarisations, module de 3 séances massages bébés (apprendre aux parents à pratiquer eux même le massage sur leur bébé pour créer un moment propice d'interaction et de douceur), un atelier Snoezelen (espace spécialement aménagé, ambiance cocooning, afin de développer les sens) encadré par une intervenante qualifiée, atelier jeux et visite des familles de la MNS. Vacances scolaires du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30, accueil selon un planning établi (gd jeux, café des bambins, sorties...). Cette année, nous avons accueilli 26 familles adhérentes inscrites en ludothèque : 31 adultes dont 25 femmes et 6 hommes et 35 enfants et 103 usagers non adhérents. Nous comptons 103 usagers non adhérents sur les actions d'aller vers, les différents ateliers sur l'extérieur comme l'art en place, les fêtes de quartiers, le triporteur le café des bambins les anniversaires, les temps de jeu au foyer de vie Ste Émilie, les familles de Maison Nord Service. Le taux de fréquentation reste plus important pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi avec les ateliers arts plastiques et les visites accompagnées de la maison Nord Solidaire.</p>	85 348,36 €	
MONTANT BILAN N-1	<p><b>Coût total action : 19 947,71€.</b> Charges : Prestation de service 9 295,17€, Achats 1 287,53€, Frais de personnel et impôts 9 365,01€. Produits : Subvention communale 7 135,40€, subvention exploitation CAF 974,75€, produits gestion et exceptionnels 86,46€, prestation ACF+LAEP 14 466,98€.</p>	<p><b>Coût total action : €</b> (Prestation de service €, subvention état €, subvention communale €, subvention exploitation CAF €, produits gestion et exceptionnels €). (En attente)</p>	<p><b>Coût total action : 19 235,09€.</b> Charges : Prestation de service 758,09€, Achats 1 302,70€, Frais de personnel et impôts 17 174,29€. Produits : Subvention communale 1 172,76€, subvention exploitation CAF 1 104,60€, produits gestion et exceptionnels 86,46€, prestation ACF+LAEP 4 061,09€, participation des usagers 1 559,81€, subvention état 2 081,50€.</p>	<p><b>Coût total action : 7 607,83€.</b> Charges : Prestation de service 228,39€, Achats 369,76€, Frais de personnel et impôts 16 265€. Produits : subvention communale 4 086,72€, subvention exploitation CAF 4 11,80€, prestation ACF+LAEP 1 539,96€, participation des usagers 465,89€, subvention état 1 103,46€.</p>	<p><b>Coût total action : 31 109,07€.</b> Charges : Prestation de service 27,29€, Achats 282€, Frais de personnel et impôts 28 543,21€. Produits : Subvention communale 11 948,34€, subvention exploitation CAF 1 605,80€, prestation ACF+LAEP 7 583,31€, participation des usagers 2 190,74€, subvention état 7 613,06€.</p>	<p><b>Coût total action : 9 007,75€.</b> Charges : Prestation de service 27,29€, Achats 282€, Frais de personnel et impôts 8 698,46€. Produits : Subvention communale 2 079,06€, subvention exploitation CAF 701€, prestation ACF+LAEP 3 048,87€, participation des usagers 827,32€, subvention état 1 522,43€, produits de gestion 29,08€.</p>	<p><b>Coût total action : 25 645,33€.</b> Charges : Prestation de service 110,53€, Achats 33,27€, Frais de personnel et impôts 25 053,13€. Produits : Subvention communale 19 756,91€, subvention exploitation CAF 733,60€, prestation ACF+LAEP 3 16,24€, prestation ACF+LAEP 2 547,30€, subvention état 11 868,52€, produits de gestion 164,62€.</p>	<p><b>Coût total action : 31 408,78€.</b> Charges : Prestation de service 1 801,25€, Achats 554,40€, Frais de personnel et impôts 29 053,13€. Produits : Subvention communale 19 756,91€, subvention exploitation CAF 733,60€, prestation ACF+LAEP 4 387,30€, participation des usagers 1 540,42€, subvention état 4 818,14€, produits de gestion 172,41€.</p>	<p><b>Coût total action : 20 840,20€.</b> Charges : Prestation de service 1 918,60€, Achats 832,82€, Frais de personnel et impôts 8 078,78€. Produits : Subvention communale 14 623,91€, subvention exploitation CAF 3 371,60€, prestation ACF+LAEP 3 617,54€, participation des usagers 1 127,86€, subvention état 254€, produits de gestion 45,29€.</p>	<p><b>Coût total action : 39 817,84€.</b> Charges : Prestation de service 8 178,01€, Achats 965,61€, Frais de personnel et impôts 30 674,22€. Produits : Subvention communale 5 602,56€, subvention exploitation CAF 23 102€, participation des usagers 427€, subvention état 8 794,97€, subvention département 1 379€, produits de gestion 513,20€.</p>	<p><b>Coût total action : 26 327,19€.</b> Charges : Prestation de service 3 625,79€, Charges 3 348,05€, Frais de personnel et impôts 19 353,35€. Produits : Subvention communale 9 228,96€, subvention exploitation CAF 23 102€, participation des usagers 427€, subvention état 5 602,56€, produits de gestion 70,21€.</p>	<p><b>Coût total action : 39 817,84€.</b> Charges : Prestation de service 1 918,60€, Achats 832,82€, Frais de personnel et impôts 30 674,22€. Produits : Subvention communale 5 602,56€, subvention exploitation CAF 23 102€, participation des usagers 427€, subvention état 8 794,97€, subvention département 1 379€, produits de gestion 513,20€.</p>	85 348,36 €	
Description de l'action 2024	<p>Le LAPE est ouvert les mercredis de 15h à 17h30 ainsi que les vendredis de 9h à 11h30 de janvier à décembre sauf le mois d'août) les objectifs de ce lieu est faciliter l'entrée dans la vie sociale dès la naissance, de préparer enfants et parents aux séparations futures, de venir en aide aux parents parfois très seuls face aux difficultés quotidiennes rencontrées avec leur(s) enfant(s), de développer et reconnaître les compétences parentales, valorisation des parents qui ont peu confiance en eux vis-à-vis de l'éducation de leur(s) enfant(s), de développer le lien social.</p>	<p>La ludothèque est proposée les vendredis de 16h30 à 18h30 hors vacances scolaires et les mardis, jeudi et vendredi de 10h à 12h pendant les vacances scolaires. Sous forme de soirée en familles lors des vacances scolaires. La ludothèque est tout public. La ludothèque permet de sensibiliser à la culture ludique et à la pratique du jeu, et de limiter les inégalités sociales en matière d'accessibilité au jeu de favoriser le lien social et la mixité sociale de favoriser et consolider les apprentissages à travers le Jeu. Quand la météo le permet, la ludothèque se rend mobile et s'installe dans des endroits stratégiques (parc de jeux...).</p>	<p>Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 6 ans. Les jours d'accueils sont les samedis hors vacances scolaires et les vacances scolaires du lundi au vendredi. Les horaires sont de 13h30 à 17h30 (parfois en journée complète si sortie) Ces temps sont proposés aux familles pour que leurs enfants puissent s'épanouir au sein d'une collectivité. Ils permettent de développer la socialisation et l'apprentissage de la vie collective. L'enfant doit pouvoir, à son rythme, s'épanouir au sein de l'accueil de loisirs.</p>	<p>Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 6 ans. Les horaires d'accueils sont de 13h30 à 17h30. Ces temps d'accueils de loisirs permettent aux enfants de 3 à 6 ans de répondre à leur besoins spécifiques liés au développement de leur corps, de leur pensée, du langage, de la socialisation et de leur rapport au temps et à l'espace. Nous offrons un panel d'activités ludiques (manuelles, sportives, cuisine, comptines) rythmées par des rituels. L'agrément est de 24 enfants.</p>	<p>C'est un public âgé de 07 à 14 ans, nous les accueillons tous les samedis et vacances scolaires de 13h30 à 17h30. Ces derniers résident ou non dans le quartier. Différents types d'activités sont proposés : activités d'ouverture sur le monde ; découverte et pratique d'activités sportives, intellectuelles et culturelles. L'agrément est de 36 enfants.</p>	<p>Les enfants accueillis sont âgés de 07 à 14 ans, ils viennent tous les mercredis de 13h30 à 17h30. Les enfants ont besoin de vivre en groupe, de trouver leur place et de se sentir autonome. De ce fait, nous mettons en place des actions de prévention (santé, numérique) et des activités sportives. L'agrément est de 36 enfants.</p>	<p>Le public accueilli est de toutes tranches d'âge (0 à 99 ans) issu du territoire. Les familles viennent les mercredis et vendredis. Elles peuvent être composées de 1 à 3 enfants. Notre but est d'inciter les parents à jouer avec leurs enfants avant tout mais également avec les autres et de passer des moments conviviaux ensemble autour du jeu.</p>	<p>Les enfants accueillis sont âgés de 02 à 06 ans. Ils viennent les mercredis, samedis et vacances scolaires de 13h30 à 17h30. Cette action est basée sur les besoins spécifiques liés au développement de leurs corps, de langage et de la socialisation ; prise de conscience de son corps (jeu de ballon, parcours d'obstacles...); de l'exploration et manipulation (ateliers cuisine...).</p>	<p>ALSH à l'école primaire Marcel Pagnol. Ouverture à partir de juillet 2022. Toussaint, Noël. Uniquement les petites vacances et la période estivale (Pas les mercredis et samedis. Un accueil de 24 enfants de 6 à 13 ans, de 13h30 à 17h30 (sauf journée exceptionnelle ou sorties) Axes pédagogiques autour du vivre ensemble, la socialisation, l'estime de soi, les loisirs.</p>	<p>Pas d'ouverture depuis 2022 le mercredi</p>	<p>Territoire : quartiers en QPV Maintien dans les 4 équipements. 2 animateurs à 35h CDD Développer le lien avec les habitants, animer le territoire en prenant en compte les demandes et initiatives des habitants, réhabiliter la rue comme espace de vie et de socialisation. Les animateurs se rendent sur les lieux où les jeunes sont présent (parcs, quartiers, abords des établissements scolaires, rues stratégiques...), et rentre en contact avec le ou les jeunes présents. Travail avec les jeunes autour de la citoyenneté, les valeurs de la république, du vivre ensemble, et des institutions représentants l'ordre public. Périodes : horaires atypiques et en fonction des projets spécifiques. Cette démarche permet : - d'assurer une veille de rue et d'intervenir en cas de problèmes (conflits, vandalisme, perturbation du voisinage...).</p>	<p>Pour les 12-15 ans les mercredis, samedis, petites vacances scolaires et période estivale. Un accueil de 12 ados de 13h30 à 17h30 (sauf journée exceptionnelle ou sorties) au centre social la Fraternité. Axes pédagogique autour de l'autonomie, la prise de décision, la prévention, et le vivre ensemble, la découverte culturelle.</p>	<p>Financement complément de poste animatrice adulte relais. Tous publics avec un axe important sur les 3/11 ans. La ludothèque est un lieu plurigénérationnel, ouvert à tous. Nous visons 30 familles adhérentes et 150 usagers non adhérents (période vacances et hors vacances) : Hors vacances : maison de retraite "Temps de Vie" 12 résidents/mois sur 11 mois - Favoriser les liens familiaux et sociaux à travers des temps de partages ludiques et de coopérations. * Faire vivre un espace ludothèque ouvert du mardi au samedi. Animation de temps de jeux libres et/ou accompagnés les mercredis et samedis après-midi de 14h à 17h, entrées et sorties permanentes. * prêt de jeux pour le domicile : emprunts possible pendant les plages d'ouverture de la ludothèque. * organisation d'anniversaires à moindre coût : La famille est investie de a à z dans la mise en place de l'anniversaire et permet aux enfants d'inviter comme chacun des copains et copines ! * organiser des temps de jeux intergénérationnels en lien avec la maison de retraite "Temps de vie" sur le quartier : les mardis après-midi " mise en place de temps de jeux adaptés, d'éveil, de motricité, pour les enfants de 0 à 2 ans et préparer les plus grands à l'entrée à l'école maternelle : chaque jeudi matin, en respectant le rythme de vie du petit enfant de 9h15 à 11h15. Entrées et sorties permanentes. * Lieux tiers d'accueil des familles suivies par le SSD (Service social départemental) : en partenariat avec le SSD (UTPAS Maubeuge/Hautmont) accueil autour du jeu des visites des parents dont les enfants sont placés en famille d'accueil : sur le temps d'ouvertures de la ludothèque. - Favoriser l'éveil musical et artistique * mise en place d'un atelier d'éveil musical, chaque mercredi matin de 10h à 11h30, hors vacances scolaires pour les 3/6 ans * mise en place d'un atelier d'éveil artistique, chaque mercredi après-midi de 14h à 15h30, hors vacances scolaires pour les 6/11 ans * visites intergénérationnelles en privilégiant les liens parents/enfants de musées et/ou concert très éloignés des pratiques et habitudes de la population pour les enfants inscrits aux ateliers d'éveil musical et de pratiques artistiques. - Aller au devant des familles et proposer des temps de jeux "Hors les murs" * installation d'un "Café des bambins" ambulant permettant de discuter, d'orienter, de profiter de boissons naturelles et goûter maisons... (triporteur, jus de fruits frais, goûter fraîcheur, ...) Au-delà du service de boisson et goûter, il s'agit d'entrer en contact, de libérer la parole, d'orienter les familles sur nos actions de soutien à la parentalité si besoin. Sur place, installation de jeux pour tous les âges permettant de faire jouer tous publics grâce à la ludothèque. * Emprunter et utiliser la Ludomobile sur les lieux stratégiques de présence des familles (places, UTPAS, Maison de retraite, salles de fêtes, EHPAD, Maison des habitants, les écoles...) * installation du café des bambins. * Sur les vacances d'été, action "L'art en place" : temps de partage autour de la pratique artistique, réalisation d'une œuvre d'art mise en exposition et soumise au vote des habitants lors de la fête d'été. Action menée dans les quartiers excentrés de Sous Le Bois (Village fleuri, Montplaisir, ...) * café des bambins ambulant.</p>	85 348,36 €
Total action	7 192,00 €	4 787,00 €	7 673,04 €	5 774,84 €	4 258,45 €	2 095,55 €	2 750,30 €	11 683,00 €	22 904,00 €	0,00 €	11 816,38 €	9 419,00 €	7 378,00 €	97 731,56 €
Total Centres			25 426,88 €			20 787,30 €					51 517,38 €			